

« Les médecins du travail doivent être les conseillers santé de l'entreprise »

MANAGEMENT

Le Centre Interservices de santé et de médecine du travail en entreprise (Cisme), association qui fédère 300 services et couvre 14 millions de salariés, plaide pour une prévention et une surveillance collectives des risques. Explications de Gabriel Paillereau, son délégué général.



Gabriel Paillereau,
délégué général du Cisme

Comment appréciez-vous les projets de réforme de la médecine du travail actuellement en discussion ?

Il y a des avancées évidentes, dans la foulée des rapports rendus récemment, comme le rapport Conso/Firnat/Igas ou celui du Conseil économique et social. Mais, dans le document d'orientation proposé par le ministère du Travail, je m'étonne que certains principes ne soient pas plus clairement affirmés. En particulier, la définition des missions des services de santé au travail n'y figure pas, ce qui peut contribuer à entretenir une image erronée de la santé au travail vis-à-

vis des employeurs. Ne pas définir ces missions, c'est circonscrire notre activité à son volet médical et individuel, symbolisé par la fameuse « visite » périodique. Or, on sait que l'ampleur et la complexité des risques professionnels d'aujourd'hui nécessitent une autre approche, fondée sur la prévention primaire, à visée collective. Depuis 1979, le médecin du travail est censé consacrer un tiers de son temps à cette approche, mais n'a pas toujours les moyens de le faire.

Les employeurs doivent-ils intégrer davantage la notion de santé au travail ?

Oui. La gestion de la relation risque professionnel/santé doit devenir un élément-clé du management, à l'heure où la population active vieillit, où les entreprises doivent fidéliser leurs collaborateurs jeunes, où le bien-être au travail a un impact direct sur la productivité. Cela passe par des procédures de veille rigoureuses sur les risques, par des outils de recensement et d'analyse des problèmes de santé au travail et par la mise en place d'indicateurs d'alerte. Les services de santé au Travail doivent être au premier plan de ces dispositifs, il faut leur en donner les moyens. Le Cisme est l'un des initiateurs d'EVREST (Evolution et Relations en Santé au travail), un observatoire national qui va suivre et analyser des informations

portant sur plus de 500000 salariés ? Nous mettons également à disposition plus de 200 fiches métiers sur notre site : www.fmpcisme.org

Comment mieux asseoir/légitimité des services de santé au travail dans les entreprises ?

En démontrant aux dirigeants que ces services, à travers leurs équipes pluridisciplinaires, sont les véritables conseillers en santé de l'entreprise. Ils ont également un rôle majeur à jouer sur le plan de la formation et de l'information. Ils doivent aussi s'appuyer sur un socle scientifique rigoureux, via des procédures de certification. Le Cisme a ouvert la voie en élaborant la démarche de progrès », bâtie avec le soutien de la HAS et de l'AFAQ/AFNOR, et qui va bien au-delà de la seule procédure administrative d'agrément. La santé au travail doit à tout prix passer d'une logique de moyens à une logique de résultats. Cela veut dire qu'il faut fixer de vrais objectifs de santé au travail, évalués par des indicateurs fiables, à l'image de ce qui est fait aujourd'hui en matière de santé publique.

www.cisme.org Publi Reportage